

RÈGLEMENTATION SPA RÉSIDENTIEL

Pour faire suite au Règlement sur les sécurités des piscines résidentielles, veuillez prendre note que les spas (2 000 litres d'eau ou 529 gallons US et plus) sont aussi assujettis aux mêmes normes que les piscines. Le terme « cuve thermale » est utilisé dans la réglementation.

Voici les grandes lignes de cette nouvelle loi :

- L'installation d'un spa de moins de 2 000 litres ne nécessite pas l'obtention d'un permis ou l'installation d'une enceinte. Toutefois, le spa doit être fermé par un couvert rigide muni d'un dispositif de sécurité empêchant son ouverture.
- Pour l'installation d'un spa d'une capacité de plus de 2 000 litres, l'obtention d'un permis est nécessaire et les normes suivantes doivent être respectées. Un spa doit, en tout temps, être protégé par une clôture sécuritaire d'une hauteur minimale de 1,2 mètre. La clôture doit fermer complètement le périmètre de l'espace réservé au spa. Une haie n'est pas considérée comme une clôture. Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvu d'aucunes ouvertures permettant de pénétrer dans l'enceinte. Un spa qui est installé sur une galerie doit être protégé par un garde-corps d'une hauteur minimale de 1,2 mètre. Le garde-corps doit être muni d'une barrière de sécurité avec un système de fermeture automatique et d'un dispositif empêchant son ouverture.

PASSIONNÉS D'HORTICULTURE RECHERCHÉS

Le comité formé pour embellir les espaces de Saint-Aubert recherche des personnes intéressées à donner un coup de main lors de corvées d'horticulture, dans les parcs, espaces verts et autres, organisées par les membres du comité. Pour offrir votre aide ou pour information, contactez Madame Marie-Thérèse Pelletier au 418-598-3368 poste 204.

VISITE DU CLASSIFICATEUR DES FLEURONS DU QUÉBEC

Suite à l'adhésion de la municipalité aux Fleurons du Québec, nous tenons à vous informer de la visite du classificateur de cet organisme, le 7 août prochain, pour évaluer l'ensemble du territoire de la municipalité. Donc, les efforts de tous et chacun sont importants afin d'obtenir une évaluation respectable. Nous avons remarqué déjà une nette amélioration dans le cœur du village et nous souhaitons la continuité ainsi que le maintien de la propreté des terrains résidentiels, industriels et commerciaux. Parfois, l'ajout d'un pot de fleurs peut faire une nette différence. Nous vous remercions de votre collaboration.

TRANSPORT SCOLAIRE DU MIDI

Le transport scolaire du midi est offert pour l'année 2014-2015, pour les enfants fréquentant l'École Aubert-de-Gaspé et qui ont à se rendre à une adresse desservie par le circuit d'autobus (Principale ouest, Principale est, rue du Bouquet, rue des Érables, rue du Ruisseau). Comme par les années passées, les autobus de Monsieur Nelson Fortin continueront donc de transporter vos enfants en toute sécurité.

Le coût du transport pour l'année scolaire est de 350,00 \$ par famille résidant sur le territoire de Saint-Aubert. Le paiement complet doit s'effectuer au bureau de la municipalité.

Pour les enfants qui utilisent ce transport à l'occasion, des coupons donnant droit à un passage seront en vente tout au long de l'année scolaire au bureau de la municipalité. Pour information, contactez Madame Line Grenier au 418-598-9955.

UN NOUVEAU CAMP DE CINÉMA POUR ADOS

En collaboration avec le Centre Gérard-Ouellet (communément appelé le Centre GO). Acter. Filmer. Réaliser. Découvrez toutes les étapes de production d'un film. En petit groupe, les participants suivront différents ateliers sur les plans, les mouvements de caméra, les effets spéciaux, sur la production et la post-production d'une œuvre.

Ce camp s'adresse aux jeunes de 12 à 15 ans et il se tiendra au centre GO du 4 au 8 août 2014 de 13h00 à 16h00. Pour de l'information sur les coûts et/ou pour vous inscrire, contactez Madame Line Grenier au 418-598-9955.

ROULOTTES ET VÉHICULES DE LOISIRS

La période des vacances est arrivée. Par conséquent, les roulottes, tentes-roulottes et caravanes font leur apparition sur le territoire de Saint-Aubert. Afin de respecter la réglementation en vigueur, vérifiez les procédures à suivre auprès de Madame Barbara Gauthier, inspectrice en bâtiment, au 418-598-3368 poste 205.

BONNES VACANCES À TOUS !